

*Présents : Emmanuelle Castang (Themaa), Joel Lécussan (Fraap/Afap), Léa Cotart-Blanco (FRAAP), Eric Vanelle (Synavi), Laurent Vergnaud (Actes if), Chloé Sécher (Actes-If), Par Skype : Fred Ortuño (Afap), Patricia Coler (Ufisc), Jean-Christophe Cannivet (Themaa).*

## **1. Structuration en régions / articulation régional-national**

Eric et Joël échangent sur des problématiques en Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon. Il est difficile pour le copil de se positionner par rapport à celles-ci et cela n'est sans doute pas souhaitable. Il y aura toujours des tensions en local autour d'enjeux politiques, interpersonnels, etc. A l'échelle du copil, il est important de regarder les dynamiques collectives.

Par ailleurs, se pose également la question de la légitimité des dynamiques locales et de leur « appartenance » à la CNLII. Il ressort de nos échanges que la question de la légitimité ne se pose pas, dans un premier temps au moins. La question n'est pas tant celle de l'appartenance à la CNLII en tant que CRLII mais celle de la reconnaissance dans ce qui est porté dans la charte des lieux intermédiaires et indépendants. Nous avons intérêt à valoriser les dynamiques collectives en région, les récits d'expériences, (y compris sur le site internet), quelle que soit leur organisation, à condition que les structures et dynamiques se reconnaissent dans la charte. A l'heure actuelle, la CNLII étant un espace de travail (et non une structuration à proprement parler), et les dynamiques locales très diverses (existence de réseaux ou non, réseaux autour d'une esthétique ou transversaux, etc.) la question de la structuration en CRLII ne peut se modéliser. Ici aussi, ce qui compte et ce que la CNLII se donne pour mission d'accompagner, ce sont les espaces collectifs et les dynamiques de travail.

## **2. Suites rdv Ministère du 03/02/2016.**

Pour faire suite au rdv au Ministère et à la suggestion de Laurent Dréano de rencontrer les DRACs, il est décidé d'envoyer un courrier de demande de rdv à toutes les DRACs. Chloé a rédigé une proposition de courrier amendée par Véra, Joël et Patricia. Se pose néanmoins la question de savoir si ce courrier est envoyé par la CNLII ou par les dynamiques locales/acteurs locaux.

Après discussion, deux processus sont retenus en fonction de l'identification ou non de dynamiques collectives :

- Dans les régions où il ya une (ou des) dynamiques collectives à l'œuvre, la proposition de courrier est transmise à ces dynamiques collectives qui s'en emparent comme elles le souhaitent. Elles informent le copil des suites données à cette demande de rdv.
- En parallèle, un mail est envoyé à toutes les structures inscrites sur la cartographie, en leur indiquant que le

courrier, la cartographie, la charte, et le CR du rdv au Ministère vont être envoyés à « leur » DRAC, et en leur proposant de nous indiquer si la participation à un tel rdv les intéresse. Si plusieurs structures répondent positivement, nous leur proposerons alors de se réunir en amont du rdv, dans la mesure du possible avec quelques un(e)s ayant suivi les travaux de la CNLII, pour les informer et préparer le rdv. Les réseaux peuvent également informer leurs membres qui ne seraient pas inscrits sur la cartographie.

Il est également décidé de faire une demande de rdv à Audrey Azoulay, nouvelle Ministre de la Culture.

Ainsi qu'à Bertrand Munin (*sous-directeur de la diffusion artistique et des publics, DGCA*), vu lors du rdv avec le Ministère.

### **3. Info rdv ARTfactories/Autre(s)pARTs / cabinet Ministre**

ARTfactories/Autre(s)pARTs a rencontré Laurent Dréano et Nicole da Costa le 3 février, en amont du rdv de la CNLII, afin d'échanger sur les perspectives d'un reconventionnement pluriannuel et pluripartite avec le Ministère. Le cabinet de la Ministre semblait favorable à la signature d'une CPO, mais le ministère et le cabinet ayant évolué, Af/Ap est à nouveau dans l'incertitude quant à cette perspective.

Au cours de ce rdv, Nicole da Costa a suggéré qu'ARTfactories/Autre(s)pARTs porte le secrétariat de la CNLII.

Après échange, il ressort qu'il n'est pas souhaitable pour la CNLII que celle-ci soit coordonnée par une entité. Cela casserait la dynamique collective, et cela porte en outre le risque, à terme, d'une fusion Af/Ap – CNLII (dans un sens ou dans l'autre). Nous comprenons bien l'intérêt du Ministère à n'avoir qu'un interlocuteur mais cela ne va pas dans le sens de notre intérêt collectif. Il est néanmoins évident qu'Af/Ap, comme tous les membres du copil, valorise sa participation et ses apports à la CNLII, dans le cadre d'une CPO avec le Ministère.

### **4. Organisation Forum**

12 et 13 Mai à Lyon.

Il faut faire un point avec le groupe Auralpin afin de savoir où nous en sommes du lieu d'accueil, etc. pour nous permettre de communiquer rapidement sur la tenue du forum.

**Déroulé :**

**Jour 1 :**

**matin :** présentation de la CNLII, de la Charte et des enjeux d'actualité, des avancées et des objectifs du forum

**après-midi** : ateliers et restitutions

**Soirée** : Temps convivial / échanges informels

**Jour 2** :

**matin** : Mise en débat de l'expérience du groupe Rhône-Alpes (Auralpes), à l'échelle régionale, départementale et métropolitaine (carte blanche au groupe Rhône-Alpes)

**après-midi** : Actions, structurations et perspectives

Il nous reste donc essentiellement à préciser le temps des ateliers. Après échanges, il est réaffirmé la volonté de partir de la charte afin que chacun se l'approprie et afin de faire commun(s).

En partant des 7 items, des 7 engagements des lieux intermédiaires et indépendants, il est décidé de les problématiser en les mettant en regard. Par exemple : confronter l'engagement 1 (*initier et à accompagner des démarches artistiques et culturelles, dans le contexte actuel de profondes mutations des modes de création, de production et d'échanges symboliques ; à privilégier dans nos esthétiques ou projets artistiques les dimensions d'expérience et de processus.*) avec l'engagement 4 (*dynamiser nos territoires de proximité en développant des projets avec les personnes qui y habitent ou y travaillent et à constituer ainsi de véritables fabriques de l'espace habité.*). Autrement dit : comment les lieux intermédiaires et indépendants négocient-ils l'accompagnement de démarches artistiques singulières et le respect des droits culturels ? (problématique à affiner)

Nous avons listé 9 « duos » qu'il nous semble intéressant de confronter : 1/4 ; 5/6 ; 3/5 ; 6/7 ; 4/7 ; 2/6 ; 1/2 ; 2/4 ; 1/3.

**Chacun est invité à faire des propositions de problématiques sur ces 9 « confrontations », d'ici le 15 mars.**